

## Conseil de sécurité

Distr. GENERALE

S/20351 23 décembre 1988 FRANCAIS ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 22 DECEMBRE 1988, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE SECRETAIRE GENERAL

J'ai l'honneur de me référer à mon rapport du 17 décembre 1988 concernant les arrangements envisagés pour vérifier le repli vers le nord et le retrait des forces cubaines de l'Angola (5/20338), qui a été approuvé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 626 (1988) du 20 décembre 1988. Au paragraphe 12 a) de mon rapport, j'ai déclaré que je demanderais très rapidement au Conseil d'approuver la nomination du chef du Groupe d'observateurs militaires et la composition de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola.

Etant donné que j'ai maintenant achevé mes consultations avec les parties et comme l'accord tripartite entre la République populaire d'Angola, la République de Cuba et la République sud-africaine et l'accord bilatéral entre la République populaire d'Angola et la République de Cuba ont été signés ce jour, si bien que les arrangements concernant la constitution de la Mission sont entrés en vigueur, je propose que la Mission soit composée de contingents des Etats Membres suivants, qui se sont tous déclarés disposés en principe à fournir le personnel militaire nécessaire : Algérie, Argentine, Brésil, Congo, Espagne, Inde, Jordanie, Norvège, Tchécoslovaquie et Yougoslavie.

J'ai (alement l'intention, avec l'assentiment du Conseil, de nommer le général de brigade Péricles Ferreira Gomes (Brésil) chef du Groupe d'observateurs militaires de la Mission.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter cette question à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) Javier PEREZ de CUELLAR

88-34150 1863R (F)